



VOUS CONNAISSEZ UN ENFANT QUI :



• **Présente** des difficultés de communication (il ne parle pas ou, au contraire, répète sans cesse des phrases sorties de leur contexte) ;



• **Manifeste** des réactions disproportionnées face aux stimulations de l'environnement (sons, contact tactile) ou, à l'inverse, n'y réagit pas ;



• **Ne joue pas** avec ses camarades, initie difficilement des relations avec ses pairs, préférant être seul ou au contact de l'adulte ;



• **Semble manquer** d'imagination face aux jeux et préfère utiliser de façon répétitive des activités sans caractère ludique.

Cet enfant souffre probablement de troubles du spectre autistique. Vous pouvez solliciter l'aide du centre ressource autisme de votre département pour commencer des investigations et établir un diagnostic.

Pour ce faire, différents professionnels seront amenés à rencontrer l'enfant. Leurs observations concourent à cette démarche diagnostic.



ANCRA (Association Nationale des Centres Ressources Autisme) www.autismes.fr

L'ERGOTHÉRAPIE ACCOMPAGNE L'ENFANT AUTISTE ET SA FAMILLE



Association Nationale Française des Ergothérapeutes
64 rue Nationale - CS 41362
75214 PARIS CEDEX 13
Tél. : 01 45 84 30 97
email : accueil@anfe.fr

L'ANFE EST MEMBRE DE :
COTEC ET WFOT
L'ANFE EST MEMBRE
FONDATEUR DE :
UIPARM



Agence LCA - Cédric photos : Thinkstock



L'ERGOTHÉRAPIE ACCOMPAGNE L'ENFANT AUTISTE ET SA FAMILLE



Domaines d'intervention

Grâce à des activités choisies pour l'enfant, en fonction de ses intérêts et de ses besoins, l'ergothérapeute engage cet enfant dans une démarche de participation.

Son expertise lui permet d'élaborer des stratégies de rééducation (ex : amélioration des préhensions) ou de compensation (appuis visuels, adaptation de l'environnement, aides techniques, outils de communication alternatifs).



Ergothérapie et évaluation

Lorsque l'enfant rencontre des difficultés à réaliser des actes simples qui nuisent à sa vie quotidienne, l'évaluation en ergothérapie s'avère pertinente afin de déterminer la présence de troubles qui restreignent sa participation sociale et personnelle. Il peut s'agir :

- » De problèmes de coordination et/ou de planification entravant l'acquisition de nouvelles aptitudes motrices (ex: lacer ses chaussures, utiliser ses couverts) ;
- » D'un mauvais traitement de l'information sensorielle ne permettant pas à l'enfant de se concentrer sur les données pertinentes d'une activité scolaire (écrire) ou quotidienne (difficulté à tolérer les soins d'hygiène) ;
- » De difficultés à s'organiser, à anticiper et à comprendre son environnement.



Les recommandations de la HAS*

La Haute Autorité de Santé, dans ses recommandations de bonnes pratiques, stipule que l'ergothérapie peut-être indiquée pour :

- » **Favoriser** le développement de la motricité et des praxies ;
- » **Aménager** l'environnement de l'enfant de manière à éviter les sur-stimulations ;
- » **Organiser** les stimulations sensorielles (sonores, lumineuses, tactiles...) afin de les adapter à chaque enfant.

*Autisme et autres troubles envahissants du développement, interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent. Recommandation HAS, et ANESM, mars 2012, p 30.

Où trouver un ergothérapeute ?

L'ergothérapeute travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires familiaux et de soin. Il peut exercer avec des personnes de tous âges et intervenir sur les lieux de vie, dans les écoles, en cabinet ou dans le cadre de structures existantes.

Les lieux d'exercice dépendent du secteur auquel leur activité se rapporte : secteur social ou médico-social, libéral.

Pour connaître les coordonnées de ces établissements, il vous suffit de prendre contact avec l'ANFE.

L'ergothérapeute vous offre le soutien nécessaire pour répondre à vos besoins. Son intervention permet d'agir sur les habiletés résiduelles, tout en créant un environnement favorable aux apprentissages.